E/cn.6/2016/NGO/32 **Nations Unies** 



## Conseil économique et social

Distr. générale 17 novembre 2015 Français Original: anglais

## Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

> Déclaration présentée par l'Alliance internationale des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

<sup>\*</sup> La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





## Déclaration

## Autonomisation des femmes et développement durable

La dimension centrale de l'autonomisation des femmes, du respect de leurs droits fondamentaux et de l'égalité des sexes dans le développement durable a gagné en importance au cours des dernières décennies. Un certain nombre de normes et d'instruments juridiques internationaux reflètent de manière évidente cette reconnaissance. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing définissent la promotion de la femme et la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes comme une question de droits de l'homme, une condition de la justice sociale et la seule façon de construire une société durable, juste et développée.

Le document final intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », adopté par les États Membres lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenu à New York en septembre 2015, reconnaît aussi dans son préambule et dans la Déclaration qui l'accompagne que la réalisation de l'autonomisation des femmes, de l'égalité des sexes et des droits des femmes sont une condition préalable au développement durable.

Les objectifs de développement durable représentent une grande amélioration par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement, qui étaient essentiellement un pacte entre pays donateurs et pays en développement. Les nouveaux objectifs, qui sont universellement applicables, servent à lutter contre la pauvreté et la privation partout, prennent tout le monde en compte et engagent tous les pays à prendre des mesures. Les objectifs de développement durable tiennent davantage compte de l'égalité à travers des engagements plus transversaux en faveur de l'égalité des sexes et un objectif consacré exclusivement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Toutefois, le Programme à l'horizon 2030 ne parvient pas à tracer les sillons d'une approche globale de développement durable fondée sur les droits de l'homme. Il omet également de reconnaître la nécessité d'intégrer une analyse fondée sur les droits des femmes dans les objectifs de développement durable.

D'une part l'autonomisation des femmes a besoin de la construction d'un environnement propice à la mise en œuvre des droits fondamentaux de celles-ci. D'autre part, elle a besoin du renforcement des compétences et des capacités des femmes en qualité d'agents actifs du changement pour le développement durable. Cependant, dans le Programme à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable, les cibles et les moyens de mise en œuvre ne tiennent pas compte des déséquilibres de la discrimination systémiques ni des inégalités structurelles qui nient les droits fondamentaux des femmes et des filles. Par conséquent, le Programme à l'horizon 2030 ne contribue pas suffisamment à la création d'un tel environnement.

Le fait que des ressources spécifiques ne sont pas allouées pour réaliser l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et la promotion de l'égalité des sexes est un obstacle supplémentaire à la lutte contre les causes structurelles de l'inégalité entre les sexes devant lequel bute le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**2/5** 15-20981

Les responsabilités des soins et travaux domestiques non rémunérés qui incombent de manière disproportionnée aux femmes constituent un exemple. Les charges de ces tâches sont les principaux obstacles au plein exercice des droits des femmes, car elles consomment l'essentiel du temps et de l'énergie des femmes.

Les soins et les travaux domestiques non rémunérés, qui découlent des rôles discriminatoires fondés sur le sexe, doivent être reconnus et valorisés. En outre, les coûts et les charges doivent être réduits et plus équitablement répartis entre l'État, la communauté et la famille, et entre les conjoints.

Les soins et les travaux domestiques non rémunérés, combinés à la violence que subissent les femmes, au contrôle limité sur les actifs et les biens et à une participation inégale dans la prise de décision dans les affaires publiques et privées, comptent parmi les principales causes structurelles de l'inégalité entre les sexes.

Bien que visés à la cible 5.4, les soins et travaux domestiques non rémunérés ne sont pas dotés des moyens d'application ni d'engagements pour revoir les instruments législatifs ou politiques.

Les difficultés liées à la création d'un environnement propice à tous les niveaux pour l'autonomisation des femmes et la réalisation de leurs droits fondamentaux découlent de modèles de développement qui soutiennent la croissance axée sur le marché. Ces modèles contribuent à la persistance de relations de pouvoir déséquilibrées entre les femmes et les hommes. Ces modèles de développement reposent sur les inégalités entre les sexes et les reproduisent, exploitant ainsi la main d'œuvre et les soins et travaux non rémunérés des femmes.

Nous devrions réclamer un nouveau modèle de développement qui ne repose pas sur la seule croissance économique, et qui accorde la priorité aux personnes avant les marges bénéficiaires. Nous avons besoin d'un nouveau modèle de développement qui régule le rôle du secteur privé par des instruments contraignants qui mettent en avant les droits de l'homme et les objectifs de développement durable dans leurs actions.

Quant à habiliter les femmes afin qu'elles deviennent des agents de changement dans le cadre du développement durable, les principes les plus importants sont les suivants :

- Travailler pour la paix et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Atténuer les risques de santé découlant de la dégradation de l'environnement comme la pollution de l'air et de l'eau.
- Développer des infrastructures urbaines et de transport qui prennent en compte les besoins de sécurité et de mobilité des femmes et qui leur permettent de circuler librement.
- Mettre l'accent sur une éducation qui tient compte des disparités entre les sexes et qui est susceptible de bousculer les stéréotypes sexistes.
- Lever les obstacles à la participation, pleine et égale, des femmes à la prise de décision et au développement durable.

15-20981

- Former les femmes aux nouvelles technologies et aux compétences entrepreneuriales et leur donner un meilleur accès au crédit afin d'accroître leurs chances sur le marché.
- Identifier et traiter la problématique hommes-femmes en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Malheureusement la partie consacrée au suivi et à l'évaluation du Programme à l'horizon 2030 ne répond pas aux normes de reddition de comptes. La reddition de comptes est non seulement totalement volontaire par nature, mais elle ne parvient pas non plus à identifier des moyens concrets pour permettre la participation significative de la société dans la collecte de données, le suivi et la mise en œuvre.

En s'engageant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les gouvernements doivent reconnaître la valeur de l'implication de la société civile et des organisations non gouvernementales, en particulier les organisations des femmes qui peuvent aider de manière significative à la mise en œuvre de ce programme et en faire une réalité.

Ces dernières années, on assiste à un rétrécissement de l'espace des organisations de la société civile, en particulier les organisations et les réseaux de défense des droits des femmes, à tous les niveaux de l'échelon national à l'échelle mondiale.

Ce phénomène survient dans un contexte de recrudescence des atteintes aux droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des filles.

Nous devons insister auprès des politiciens pour les amener à reconnaître le rôle essentiel que les organisations féminines, féministes et les défenseurs des droits fondamentaux des femmes jouent dans la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles et dans la réalisation de leurs droits fondamentaux et l'égalité des sexes. La tentative des gouvernements de marginaliser la contribution de ces groupes est un affront aux femmes partout dans le monde.

Nous appelons les responsables politiques à faire preuve de volonté politique renouvelée et de passer des engagements aux réalisations concrètes. Nous les appelons à adopter un nouveau paradigme de la reddition de comptes susceptible d'amener l'ensemble du processus de développement durable et de transformation à tenir davantage compte des besoins des personnes. Un nouveau paradigme de reddition de comptes qui aidera à construire un environnement propice à l'autonomisation des femmes et à renforcer les capacités et les compétences des femmes pour le développement durable. Un tel paradigme de reddition de comptes devrait institutionnaliser la participation des organisations de la société civile, en particulier les organisations des femmes et féministes et les groupes marginalisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Programme de développement pour l'après-2015 à tous les niveaux. Il devrait fournir des pistes aux femmes et aux hommes pour tenir les décideurs responsables de leurs actions et demander réparation le cas échéant.

Les États devraient admettre qu'en participant à des mécanismes de reddition de comptes et à l'audition des parties prenantes ainsi que des personnes touchées et en trouvant réponse à leurs préoccupations, ils aident à assurer la mise en œuvre à tous les niveaux.

**4/5** 15-20981

Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, un nouveau paradigme de reddition de comptes est en réalité « le véritable test du développement soucieux de la planète et de ses populations. »

15-20981 5/5